

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 novembre 2023, le règlement suivant a été adopté:

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 757-76-23

Ce règlement est entré en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC des Pays-d'en-Haut, soit le 27 novembre 2023, et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Piedmont, le 7 décembre 2023.

Caroline Aubertin

Directrice générale et greffière-trésorière